

Le 17 novembre 2016

Monsieur Michel Germain
Président de la commission
Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Complément d'information n° 6
Thème : autorisations fédérales

Complément d'information :

6. Quelles sont les autres autorisations fédérales nécessaires à la réalisation du projet (PR5.1, p. 10)? Les avez-vous obtenues?

Réponse :

En ce qui concerne les autorisations fédérales, nous avons obtenu l'avis de Pêches et Océans Canada (MPO) le 21 juin 2016 (DA3) stipulant que la STQ n'a pas à obtenir d'approbation du Programme de protection des pêches en vertu de la Loi sur les Pêches (LP) ou de la Loi sur les espèces en péril (LEP).

Antérieurement, la STQ avait obtenu de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) une lettre (voir pièce jointe) confirmant que le projet ne correspondait pas à une activité désignée et donc que le projet n'est pas assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE).

...2

Finalement, la STQ devra obtenir une autorisation en vertu de la Loi des eaux navigables de Transports Canada.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

La directrice de la sécurité et de l'environnement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Beaudoin', written over the text 'La directrice de la sécurité et de l'environnement,'.

Isabelle Beaudoin, B.A., SEAC

p. j. : lettre de l'ACÉE



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency

901-1550, ave d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

901-1550 d'Estimauville Avenue
Quebec, QC G1J 0C1

Québec, le 09 juin 2015

Monsieur Yan Rochette
Société des traversiers du Québec
300, boulevard Jean Lesage
Québec (Québec) G1K 8K6

OBJET : Avis de projet et directive concernant le projet d'implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac

Monsieur,

Dans le cadre de l'application de l'Entente Canada – Québec en matière d'évaluation environnementale, nous avons reçu le 02 juin dernier, de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'avis du projet mentionné en objet.

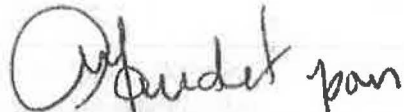
Selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* (LCÉE 2012), une évaluation environnementale peut être requise pour les projets comprenant une ou plusieurs activités désignées inscrites au *Règlement désignant les activités concrètes*. Tenant compte de l'information contenue dans l'avis de projet que nous avons reçu, nous comprenons que votre projet ne correspond pas à une activité désignée. Cependant, veuillez noter qu'en vertu de l'alinéa 14(2) de la LCÉE 2012, la ministre de l'Environnement a le pouvoir de désigner un projet non-inscrit dans le *Règlement désignant les activités concrètes* si elle est d'avis que ce projet peut entraîner des effets négatifs ou que les préoccupations du public concernant ces effets le justifient.

Aussi, dans l'éventualité où des changements sont apportés à votre projet, il est de votre responsabilité de vérifier si celui-ci correspond à une activité désignée inscrite dans le règlement et de déposer une description de projet auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale le cas échéant. Vous pouvez consulter ce règlement à l'adresse suivante : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-147/page-3.html#h-1>



Si vous désirez discuter des modalités d'application de la LCÉE 2012, vous pouvez nous joindre au 418-649-6444 ou par courriel à : info@acee-ceaa.gc.ca. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le site internet de l'Agence à l'adresse suivante : <http://www.acee-ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=D75FB358-1>.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Boulanger' with a stylized flourish at the end.

François Boulanger
Directeur régional